

AVENANT FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Entre l'OGEC CHABRILLAN ST JEAN-BAPTISTE d'une part,
Et M. et Mme / M. / Mme (merci de rayer les civilités inutiles) :

- responsable légal 1 (père ou mère)
- responsable légal 2 (père ou mère) :

d'autre part,
du / des enfant(s)

La note de contribution annuelle est établie au nom du/des signataire(s) de la présente et mise en ligne sur Ecole Directe fin septembre (sauf demande expresse pour recevoir une version papier) et comprend :

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES à l'effort immobilier et l'appartenance au réseau de l'Enseignement catholique

PART FIXE, montant annuel facturé pour chacun des enfants scolarisés :

| | Jusqu'à 2 enfants | Pour le 3 ^{ème} * | A partir du 4 ^{ème} * |
|-----------------|-------------------|----------------------------|--------------------------------|
| ECOLE | 380 € | 215 € | 60 € |
| COLLEGE / LYCEE | 615 € | 345 € | 90 € |

* Tarifs appliqués à ou aux ainé(s) de la fratrie

PART MODULABLE, montant annuel facturé par famille.

L'établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction du quotient familial dans une dimension de solidarité entre les familles et de diversité des origines socioculturelles, source de richesse éducative. **Merci de joindre impérativement le justificatif de vos ressources** (quotient familial délivré par la CAF ou la MSA). **A défaut c'est le tarif différentiel le plus élevé qui sera appliqué.** En cas de facture partagée, le tarif différentiel appliqué à chaque parent sera celui correspondant au quotient familial de chacun, divisé par deux, un justificatif de ressources est donc nécessaire pour chacun des deux foyers.

En cas de non-paiement, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

| QUOTIENT FAMILIAL | Moins de 511 | 511 à 860 | 861 à 1160 | 1161 à 1510 | 1511 à 2010 | 2011 à 3010 | 3011 et + |
|-----------------------|--------------|-----------|------------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| MONTANT PARTICIPATION | 0 € | 125 € | 342 € | 565 € | 790 € | 1 100 € | 1 350 € |

2. PRESTATIONS PERISCOLAIRES

Garderie ou étude du soir jusqu'à 18h30, facturée 3.20 € par soir débité sur le compte périscolaire à alimenter par carte bancaire via l'application Ecole Directe, chèque bancaire, ou espèces (à l'accueil exclusivement, contre reçu). A compter du 4^{ème} retard, chaque retard sera débité pour 7 €.

3. COTISATIONS PERÇUES POUR DES TIERS

| | | |
|----------------------------------|---------|--|
| Assurance scolaire | 7,60 € | montant par élève si aucune attestation n'est fournie au 15/09/2023 |
| A.P.E.L par an et par famille | 20,00 € | Montant par famille sauf demande écrite, à joindre à la présente, si vous ne souhaitez pas adhérer |
| | 5,20 € | si un autre de vos enfants est scolarisé dans un autre établissement privé auprès duquel vous réglez déjà la cotisation de l'A.P.E.L |

4. SORTIES, ACTIVITES ET VOYAGES PEDAGOGIQUES

Les frais d'animations pédagogiques (sorties et/ou intervenant dans l'établissement) feront l'objet d'une facturation ponctuelle après chaque prestation et dont le montant s'ajoutera à l'échéance suivante. Ces frais devraient être d'un maximum de l'ordre de 50 € sur l'année. Les frais fixes (transports, interventions forfaitaires... seront répartis entre tous les élèves de la classe (absents et présents) puisque ce sont des frais engagés à la commande, dans le soucis de ne pas faire supporter aux participants un éventuel surcoût lié à l'absence de camarades, les frais individuels restants à la charge des seuls participants.

Les frais pour les voyages (sorties sur plusieurs jours) feront également l'objet d'une facturation ponctuelle pour laquelle il vous sera offert de choisir l'échéancier.

5. FOURNITURES ET CAHIERS D'ACTIVITES

Facturation des fournitures et cahiers d'activité pour le primaire (pour vous permettre de profiter d'une commande groupée, montant variable selon la classe) et facturation des seuls cahiers d'activité et/ou abonnement plateforme pédagogique pour le secondaire, les fournitures étant achetées directement par les familles selon la liste fournie par l'établissement.

6. FRAIS DE RESTAURATION (uniquement pour le site de Montélimar)

Le prix est de 5,40 € par repas pris aux selfs, les consommations étant variables pour la cafétéria, accessibles aux seuls lycéens. Le prix de l'accès au service de restauration pour les élèves bénéficiant d'un P.A.I alimentaire est de 1€.

Les frais de restauration ne donnent pas lieu à facturation **mais sont à régler d'avance**. Le service de restauration est accessible par la détention d'une carte cantine offerte et dont le remplacement en cas de perte, destruction ou dégradation manifeste se fera au prix de 2.00 €. Il appartient aux parents de suivre le compte cantine, **qui doit toujours être créditeur**, tout au long de l'année via l'application Ecole Directe et de l'alimenter soit par carte bancaire via la même application, soit par chèque bancaire, soit en espèces (à l'accueil exclusivement, contre reçu).

7. MODALITES DE REGLEMENT

RESPONSABLE PAYEUR 1 :

M. et Mme Mme M. Nom : Prénoms :

Mode de règlement : 9 prélèvements au 8 du mois (d'octobre à juin) 9 e-paiements par CB sur Ecole Directe
 9 chèques au 5 du mois (d'octobre à juin) 1 e-paiement par CB sur Ecole Directe
 1 seul chèque au 5 octobre

Taux de prise en charge : 100 % 50 % (l'autre responsable payeur doit alors compléter le cadre ci-dessous)

Souscription à l'assurance scolaire : OUI NON (partagée si 2 payeurs)

Adhésion à l'APEL facturée intégralement au payeur 1

Je/nous reconnais(sons) avoir pris connaissance et accepte/acceptons les termes de cet avenant financier.

Fait à : le **Signature du responsable payeur 1 :**

RESPONSABLE PAYEUR 2 : à compléter uniquement pour les parents divorcés/séparés qui souhaitent partager les frais de scolarité (2 factures distinctes)

Mme M. Nom : Prénoms :

Mode de règlement : 9 prélèvements au 8 du mois (d'octobre à juin) 9 e-paiements par CB sur Ecole Directe
 9 chèques au 5 du mois (d'octobre à juin) 1 e-paiement par CB sur Ecole Directe
 1 seul chèque au 5 octobre

Taux de prise en charge : 50 %

Je/nous reconnais(sons) avoir pris connaissance et accepte/acceptons les termes de cet avenant financier.

Fait à : le **Signature du responsable payeur 2 :**